

Le saviez-vous ?



Délinquance :

Comment juger de l'efficacité de nos voisins vigilants alors que les chiffres de la délinquance ne sont jamais rendus publics ? Pourtant lors des Conseils municipaux, les élus de SMD ont posé à plusieurs reprises la question.

Mais toujours pas de réponse !!

"Et vous qu'en pensez vous ? Connaissez-vous vos voisins vigilants ?

Quels sont les plus pour les citoyens ? "

Et pendant ce temps-là on nous annonce une vidéo-protection !

Saint Marcel serait-il devenu le nouveau Chicago ???

Prochains travaux d'envergure Grande Rue :

C'est à notre grande surprise que des commerçants de la Grande Rue nous ont interpellés au sujet d'une réunion avec M. Le Maire et quelques adjoints pour leur annoncer des travaux sur les réseaux de la Grande Rue... Réunion à laquelle les élus SMD n'ont pas été conviés ! **Nous ne sommes même plus surpris de cette pratique de communication que nous dénonçons une fois de plus et qui est bien loin des pratiques républicaines courantes...**

Les feux de la rue de la Mairie : une installation provisoire qui dure ?



Ecole Roger Balan, rendons à César...

Oui, Mme la 1^{ère} adjointe, comme vous l'avez-dit en Conseil Municipal, « rendons à César ce qui est à César ». Le projet de restaurant scolaire faisait bien partie des projets de l'ancienne majorité. **Votre annonce ne fait que reprendre nos engagements de campagne formalisés à plusieurs reprises dans nos tracts d'alors.**

Oui, M. Le Maire, L'école Roger Balan a été totalement rénovée. Votre équipe n'a rien fait sur ce chantier lancé avant votre mandature et vous n'avez même pas l'élégance de remercier les financeurs ! **Alors oui, Merci à notre conseiller général Fernand RENAULT pour avoir obtenu 50 000 € du Département et merci à notre député Christophe SIRUGUE d'avoir utilisé sa réserve parlementaire de 50 000 € pour ce projet.**

Un nouveau siège au Grand Chalon, pour qui ?

La nouvelle répartition des sièges entre les communes du Grand Chalon permet à St Marcel de pouvoir bénéficier d'un élu supplémentaire au Conseil Communautaire. Ainsi, c'est Raymond BURDIN qui a été désigné par le Conseil Municipal. Nous nous félicitons de cette désignation et de la décision du Maire de revenir sur ses engagements de campagne de ne pas siéger à l'agglomération. **Il nous apparaît essentiel que le Maire de la commune puisse défendre les intérêts de St Marcel au Grand Chalon.**

ALOUER

Rue St Fiacre, la Ville vous propose un logement vide depuis plus d'un an.

Manque à gagner sur cette période : 5.000€

16 JANVIER 2016

NUMÉRO 3

BULLETIN D'INFORMATION
DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

SMD
SAINT-MARCEL DEMAIN

Les Nouvelles

Edito

Aux armes, citoyens !

Le citoyen français a vu 2015 se terminer par une élection régionale où **tout le monde a perdu**. L'extrême-droite, la droite dite républicaine et l'ensemble des forces de gauche se partagent, quasiment à raison **d'un tiers chacun, l'électorat français exprimé**. Entre cette réalité incontournable et le message envoyé par une **abstention toujours importante**, il existe une voie, un espoir pour vivre 2016 de manière différente, vivre une démocratie dans laquelle le citoyen ne se contenterait pas de déposer son bulletin dans l'urne pour désigner des élus de plus en plus souvent **éloignés du quotidien de leurs électeurs**.

Alors oui, **ce citoyen-là dispose d'une arme**, celle de s'exprimer par l'action. Nous formulons l'espoir de voir de plus en plus de citoyens **participer à des initiatives** visant à être acteurs de leur destinée afin de défendre un **intérêt général** dénué de soif de pouvoir, un **bon sens** qui ne se laisse pas déborder par les lobbies surpuissants et une **bienveillance** bien éloignée des egos de beaucoup d'élus. Et c'est par ces comportements humanistes tournés vers l'autre que la véritable **unité nationale** pourra naître, indépendante des discours partisans et garante de la libre-pensée face au danger de l'extrémisme.

C'est dans cet esprit que nous espérons vous rencontrer, citoyens de St Marcel, armés de cette capacité d'expression et de la volonté de faire bouger les curseurs.

Nous vous souhaitons une belle et lumineuse année 2016

Les bus du Grand Chalon enclenchent la marche arrière !

La grogne s'intensifie à l'ouest et au sud du Grand Chalon concernant le réseau de transport « Zoom ». Qu'en est-il à Saint Marcel ?

Le service public de transport s'était affirmé et avait progressé au fil du temps sur notre ville (voie dédiée, desserte renforcée avec de nombreux arrêts sécurisés et accessibles pour la plus grande satisfaction des usagers,...) même s'il restait encore des améliorations à faire.

Une nouvelle ligne 5 est en place depuis quelques jours avec un itinéraire contraignant, sans desserte du quartier des Chavannes, sans accès direct au centre-ville ni au marché, empruntant le pont Jean Richard avec ses bouchons récurrents. Entre 8 à 10 services de matinée et d'après-midi sont supprimés et ramenés à un voyage toutes les heures. **D'autres collectivités, proches du pouvoir, se voient, à l'inverse, dotées d'un renforcement du service.** Tous les grands chalonnois de la première couronne ne seraient-ils pas égaux en droit devant les services publics de transport ?

Encore un grand merci à notre Maire qui n'aime pas les bus et qui oublie de défendre ses habitants.



Mme F. a demandé des explications à M. Le Maire qui lui a répondu : « J'suis pas au courant du dossier. »

« Je m'inquiète, nous dit-elle, pour les personnes âgées. Le trajet ne permet plus d'aller au marché ou au centre-ville de Chalon ! Il y a moins d'horaires. Alors je ne vais plus aller à Chalon et du coup, il y aura moins de monde dans les bus et ils vont encore nous supprimer des horaires ! **Où est le service public ? Que fait notre Maire pour nous défendre ?** »

Oui, j'adhère à l'association SMD :

Nom - Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Je verse pour un an d'adhésion, la somme de

30 €

je choisis un montant €

Envoyer votre chèque à

Saint-Marcel Demain

40 A rue Philippe Flatot

71380 Saint-Marcel

Saint-Marcel Demain : Bureau de l'association :

Président : Jean-Luc Monat : 06.81.16.69.62

Vice-Présidente : Maryse Moine : 06.98.85.41.36

Secrétaire : Simon Tomasi

Secrétaire-adjointe : Véronique Perraudin

Trésorière : Annick Rebillard

Trésorier-adjoint : Christophe Rebillard

Les élus :

Jean-Noël Despocq – Andrée Comte

Guy Gonnot – Fabrice Malet

Lydie Tromenschlager

Adresse mail : smd71380@gmail.com

Peux-tu te présenter en quelques mots ?

J'ai 52 ans, je travaille comme responsable d'équipe au Pôle Emploi de Beaune. Je me suis installé sur Saint Marcel en 2002 avec ma compagne et mon fils.

Quelles ont été tes fonctions dans le précédent Conseil Municipal ?

J'ai rejoint Jean-Noël Despocq lors de la campagne des Municipales de 2008. Au départ élu comme conseiller municipal, j'ai, suite au départ de Jean-Pierre Géry, intégré le bureau municipal comme maire-adjoint en charge de la vie associative. Depuis les dernières élections je suis conseiller municipal dans la minorité.

Quel est ton regard sur les décisions de la nouvelle majorité ?

Il faut avoir à l'esprit que l'actuelle équipe municipale a fait campagne uniquement sur 2 thèmes: l'insécurité et la situation financière de la commune, alors présentée comme catastrophique.

Depuis son arrivée, elle gère notre ville sans présenter un véritable projet, sans vision transformatrice, sans conscience des évolutions futures... Cette absence de vision est d'ailleurs particulièrement criante lors des débats d'orientation budgétaire. De ce fait, nombre de décisions prises depuis le début de ce mandat ne posent aucun problème car elles relèvent de la gestion des affaires courantes ou s'inscrivent dans la continuité de ce que nous avons initié (voirie du quartier des Chavannes, finalisation de la rue du Robin, travaux dans les écoles Jean Desbois et Roger Balan, etc...)

Aussi, notre opposition s'exerce essentiellement sur les 2 axes qui, déjà, structuraient la campagne de Raymond BURDIN et de ses colistiers :

- Des choix dictés par les seules considérations budgétaires, en occultant la question des services rendus à la population. C'est le sens de nos interventions sur la réorganisation des Nouvelles Activités Périscolaires menée au mépris des rythmes de l'enfant, sur la baisse uniforme des subventions aux associations sans tenir compte de leurs charges réelles ni de leur apport à l'animation de la commune, ou encore sur les hausses de tarif des



services municipaux, plus fortes pour les San-Marciaux que pour les habitants des communes extérieures... **Le leitmotiv incessant de notre Maire c'est : "ça coûte".**

- Les « effets de manche » sécuritaires tels que la mise en place du dispositif « voisins vigilants » ou encore la fermeture du studio 44 (conçu pour participer à l'animation de la grande rue et pour favoriser la communication des associations) afin de lui substituer un Hôtel de police... fermé 22h/24. Nous sommes là face à des décisions purement idéologiques et qui n'ont, au final, aucun effet bénéfique sur la qualité de vie des San-Marciaux...



Il reste pourtant beaucoup de chantiers à mener pour poursuivre l'adaptation de notre cité aux évolutions du siècle : sur le cadre de vie, sur les nouveaux services à rendre aux habitants,... Et c'est à la qualité des projets qu'elle porte que l'on peut juger une équipe municipale. Mais, cela nécessite de ne pas travailler en vase clos, d'accepter le débat avec la minorité et avec la population, de s'impliquer et de peser dans la politique communautaire pour faire valoir les intérêts des San-Marciaux dans l'agglomération.

CHRONOLOGIE DE L'EMPRUNT HELVETIX

Septembre 2007 Regroupement de 4 emprunts en un seul crédit de 3.296.000 € au taux fixe de 3,29% garanti jusqu'en novembre 2012. Ensuite, le taux devenait variable, indexé sur la parité entre dollar et franc suisse.

Début 2012 : Inquiète de l'évolution des devises entre elles, la Municipalité engage une négociation avec la Caisse d'Epargne. Elle obtient le prolongement d'un taux fixe de 5,5% jusqu'en novembre 2015.

Fin 2013 : Nouvelles négociations avec la Caisse d'Epargne pour déjà anticiper la stabilisation du taux au-delà de novembre 2015. Le taux indexé étant descendu à moins de 8%, ces négociations auraient fini par aboutir. Elles ont été interrompues lors du changement de Municipalité en mars 2014.

Octobre 2014 : Le nouveau Conseil Municipal se débarrasse du prêt. Il restait alors 1.262.000 € à rembourser. La Caisse d'Epargne a alors exigé une indemnité pharaonique de remboursement anticipé de 642.000 € + 200.000 € d'intérêts. Le nouveau prêt est de 1.900.000 €.

SMD donne la parole au citoyen acteur ...

En décembre 2014, Michel MELLON, habitant de St Marcel, citoyen engagé dans l'association du Champ du Four, membre de la liste St Marcel Autrement en mars 2014, s'est alors sérieusement penché sur la question. Il a bien voulu répondre à nos questions :

SMD : Comment avez-vous accueilli la décision du Conseil Municipal de sortir de cet emprunt ?

MM : La délibération du Conseil Municipal d'octobre 2014 m'a permis de découvrir l'existence de cet emprunt. Le fait de rembourser une indemnité de 842.000 € (642.000 € + 200.000 € d'intérêts) alors que le capital restant dû était de 1.262.000 € m'est apparu inconcevable. J'ai décidé de me renseigner sur ce prêt avec l'aide d'un expert financier.

SMD : Qu'avez-vous alors découvert ?

MM : Je me suis rendu compte qu'un nombre croissant de collectivités intentaient des actions en justice pour contester ces prêts toxiques et que La Caisse d'Epargne avait été condamnée au moins à trois reprises. Je me suis alors demandé pourquoi la Ville de St Marcel ne ferait pas la même chose et, si, au lieu de déboursier 842.000 €, il ne serait pas plus judicieux d'aller en justice pour réclamer réparation.

SMD : Quels sont les motifs de cette contestation ?

MM : Les éléments de droit actuels, code monétaire et financier, jurisprudence et circulaires administratives permettent de poursuivre la Caisse d'Epargne pour 3 raisons :

- Les clauses d'indexation sont interdites si elles n'ont pas de rapport avec l'objet de l'emprunt ou l'activité de l'une des parties : la Ville de St Marcel ne participe pas à des opérations en devises et l'objet du prêt était de refinancer des prêts en euros,
- Il est interdit aux collectivités de souscrire des prêts indexés appliquant des taux non plafonnés. La Caisse d'Epargne ne devait pas proposer ce type de crédit à la Ville de St Marcel.
- La banque a une obligation de conseil et de mise en garde de son client sur les risques de l'opération si elle présente un caractère spéculatif. La Caisse d'Epargne n'a pas rempli cette obligation.

SMD : Quelle action comptez-vous entreprendre ?

MM : J'ai monté un dossier étayé, je l'ai adressé au Maire pour lui demander d'engager une action en justice. Il m'a répondu que la dette étant stabilisée, il n'envisageait pas de poursuivre la Caisse d'Epargne. Il oublie de dire ce que cela a coûté aux administrés. L'ancienne majorité, en négociant des périodes à taux fixe, conservait un œil prudent sur l'évolution du taux.

J'ai donc demandé au tribunal administratif une autorisation de plaider à la place de la Municipalité. La réunion du Conseil Municipal Extraordinaire du 2 décembre avait pour objet de se prononcer sur cette demande. La majorité a voté contre ma proposition ainsi que l'élu St Marcel Autrement. Seuls les élus SMD m'ont soutenu.

LE SOUTIEN DE SMD A L'ACTION de Michel MELLON

Nous soutenons cette démarche sur la forme : la requête de Michel MELLON nous semble pertinente. Comment ne pas se féliciter de voir qu'un citoyen s'intéresse à la bonne gestion de notre collectivité, qui plus est sur un dossier complexe d'emprunt dit « toxique ».

Nous soutenons cette démarche sur le fond : oui, à l'époque de sa souscription, cet emprunt est apparu la meilleure solution de financement, oui la Caisse d'Epargne aurait dû mettre en garde les centaines de collectivités qui se sont laissé alors convaincre. Ceci étant, notre équipe est toujours restée vigilante et jamais, l'emprunt ne s'est trouvé en période d'indexation. Le risque est resté latent et les négociations toujours ouvertes.

Les propos toujours alarmistes de la Municipalité sur l'état des finances communales nous interrogent sur le refus d'autoriser M. MELLON à plaider. Les sommes en jeu sont loin d'être négligeables pour notre Ville et compenseraient largement les baisses de dotations de l'Etat si le jugement était favorable. **Il ne s'agit pas de renégociation.** Même si une action était engagée, cela ne remettrait pas en cause l'actuelle « sécurisation de la situation ».

Si une solution visant à récupérer l'indemnité de sortie est envisageable pourquoi s'en priver ?



Source : Acteurs publics contre les emprunts toxiques